

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

2
2012

DIACHRONIQUES

SENTIMENT
DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE

Steuckardt – 979-10-231-2142-1



SENTIMENT DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE**GILLES SIOUFFI**

Présentation

BRUNO COURBONQuelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire ? Points de vue de deux linguistes du début du XX^e siècle**MICHELLE LECOLLE**

Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et « air du temps »

AGNÈS STEUCKARDTNéologie et sentiment de la langue française au XVIII^e siècle**ODILE LECLERCQ**Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au XVII^e siècle**BERNARD COMBETTES**

Réanalyse et discursivité

AURELIO PRINCIPATO

Le sujet dont on parle

CLAIRE BADIOU-MONFERRAN« Plus d'amour, partant plus de joie » (La Fontaine, *Fables*, VII, 1) : *Partant* à l'épreuve du « raisonnement linguistique » et du « sentiment de la langue »

SENTIMENT DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE

Sentiment de la langue et diachronie



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 2
isbn papier : 978-2-84050-824-3

PDF complet – 979-10-231-2138-4

TIRÉS À PART EN PDF :

Siouffi – 979-10-231-2139-1
Courbon – 979-10-231-2140-7
Lecolle – 979-10-231-2141-4
Steuckardt – 979-10-231-2142-1
Leclercq – 979-10-231-2143-8
Combettes – 979-10-231-2144-5
Principato – 979-10-231-2145-2
Badiou-Monferran – 979-10-231-2146-9

Maquette et réalisation :
Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Néologie et sentiment de la langue française au XVIII^e siècle

Agnès Steuckardt

Université Paul Valéry-Montpellier III

Pour que se forme un sentiment de la langue, il faut que le sujet parlant arrête, à un moment donné, le flux discursif afin d'en saisir des caractères spécifiques. Le sentiment de la langue implique une forme de stabilisation. Or le phénomène de la néologie empêche de se satisfaire de cette stabilisation ; inscrite dans le temps, la néologie met à jour l'artifice de l'arrêt sur image, fragilisant par là le sentiment de la langue. Pourtant, si l'on envisage la néologie en tant qu'activité empirique à la fois de création et de mise en circulation de mots nouveaux, elle s'appuie à l'évidence sur le sentiment que les locuteurs ont de leur langue : le mot sans amarres, comme le *buba* des scolastiques, reste un cas d'école. Si d'un côté la néologie met en danger le sentiment de la langue, de l'autre ses réalisations concrètes dépendent de lui.

Pour la langue française, le XVIII^e siècle, fort de la grammatisation entreprise depuis le XVI^e, a vivement senti ce danger, mais l'a bravé. De l'interdit hérité de Vaugelas¹ au *Pourquoi pas*² ? de Mercier, le chemin parcouru semble mener d'un extrême à l'autre. L'itinéraire n'a cependant pas été aussi direct qu'il y paraît ; la question de la néologie est restée tout au long du siècle un sujet polémique. À travers les débats qu'elle a suscités, on peut suivre un « sentiment de la langue » pris au sens de « représentation de la langue », *sentiment* étant, dans un premier temps, interprété dans l'acception d'« appréciation subjective ». De façon moins théorique, chaque mot nouveau

1. « Il n'est jamais permis de faire des mots » ([1647] 1984, p. 48).

2. « Adverbifier : Pourquoi pas ce mot, qui signifie si simplement faire un adverbe ou des adverbes ? » ([1778/1801], 2009, p. 46).

offrait l'occasion de mettre à l'épreuve ce sentiment : le traitement concret des mots nouveaux nous laisse appréhender de plus près ce que pouvait être le sentiment de la langue, non seulement en tant que représentation de la langue, mais aussi en tant que capacité à la sentir, c'est-à-dire en même temps à la deviner et à la ressentir. C'est ce deuxième sens de *sentiment de la langue* que nous approcherons dans un second temps.

Les représentations de la langue dans les débats sur la néologie

Tentons donc de comprendre, en explorant le discours que les locuteurs du XVIII^e siècle tiennent sur la question des mots nouveaux, la représentation qu'ils se font de leur langue. Ferdinand Gohin, Alexis François et, à leur suite, Ferdinand Brunot ont raconté l'histoire de ce discours ; ils tracent un parcours en trois étapes : un démarrage hostile aux mots nouveaux, un tournant dans les années 40, et une faveur grandissante de la néologie dans la deuxième moitié du siècle ; tout en écoutant les voix dominantes, on sera attentif aussi à leur contrepoint.

Un « état de perfection »

Au début du XVIII^e siècle, la réticence à l'égard des mots nouveaux, héritée des remarqueurs classiques, se voit renforcée par une hantise du déclin de la langue française ; l'abbé Dubos la formule ainsi :

Ainsi, soit que la langue Française soutenue par l'Académie demeure la même qu'elle est aujourd'hui, soit qu'elle ait le sort du Latin qui commença de se corrompre dès le règne de Claudius, sous qui les beaux esprits se donnerent la liberté d'introduire l'excès des figures en voulant suppléer par le brillant de l'expression, à la force du sens et à l'élégance simple où leur génie ne pouvoit pas atteindre, je tiens que les Poètes illustres du siècle de Louis XIV seront comme Virgile et comme l'Arioste, immortels sans vieillir (Dubos, [1719] 1732, p. 234.

La haute idée qu'ils se font de leur langue, supposée parvenue à un « état de perfection » (Hindret, 1696, p. 608), conduit les descripteurs du français à un certain pessimisme : monté sur le

faîte, il ne peut que descendre. À la hantise du déclin s'ajoute l'inquiétude du changement linguistique. On craint que, si la langue se transforme, les « Poètes illustres du siècle de Louis XIV » ne soient plus compris. Cette double inquiétude nourrit le discours hostile aux mots nouveaux, lequel produit, en 1726, un ouvrage à succès, le *Dictionnaire néologique* de l'abbé Desfontaines. Ce *Dictionnaire néologique* aura huit éditions, la huitième datant de 1780. C'est dire que le discours hostile aux mots nouveaux ne lâche pas prise, même si, à la fin du siècle, il n'est plus dominant.

En fait, dès ce début de siècle, et tout au long du siècle, on peut entendre les deux discours antagonistes. La cause des mots nouveaux avait gardé, au XVII^e siècle, ses partisans, comme Ménage et Duplex (Siouffi, 2010, p. 378). Frain du Tremblay, au tout début au XVIII^e siècle, prend la défense de Ménage, son beau-frère, à propos du mot *prosateur* qu'il avait proposé. Il explicite les enjeux du débat : « Le moyen encore que les langues se perfectionnent si on demeure dans cette retenue ? cela soit dit pourtant avec le respect que nous devons à messieurs nos Maîtres » (p. 139). Ces « messieurs nos Maîtres » en agacent plus d'un (Siouffi, 2007, p. 794) ; au tournant du siècle, plusieurs voix se font entendre pour plaider en faveur de la néologie : philosophes, traducteurs, écrivains réclament la permission de « faire des mots ».

Indigence

Avec beaucoup de précautions, Arnauld se justifie d'avoir inventé les néologismes *philosophismes* et *philosophiste* :

J'ai encore un mot à dire sur les mots de *Philosophisme* & *Philosophistes*, dont je me sers dans cette Dénonciation. Je ne crois pas qu'on en soit choqué. Car s'il est jamais permis de faire de nouveaux mots, c'est quand ils nous épargnent de longues circonlocutions, pour exprimer des choses dont on a à parler souvent. On peut dire que le genre humain en est convenu, parce que cela est conforme à l'inclination qu'ont les hommes d'abrèger les discours. [...] Car il faut avouer qu'on ressent plus le manquement qu'a notre langue de certains mots, quand on traite des matières de science, que quand on parle ou qu'on écrit des choses communes de la vie civile (Arnauld, [1690] 1780, p. 298-299).

L'argumentation répond, en dialogisme interdiscursif, à un *on* dont Arnaud s'assure qu'il ne sera pas « choqué », mais dont il prévoit qu'il aurait pu l'être, un *on* dont la voix se reconnaît par la formule négative *il n'est jamais permis de faire de nouveaux mots*, devenue positive par la grâce de la conditionnelle, dans *s'il est jamais permis de faire de nouveaux mots*. Aux puristes choqués par les mots nouveaux, Arnauld oppose une autre représentation de la langue française. Dire *on ressent [...] le manquement que notre langue a de certains mots*, c'est d'abord supposer admis que la langue française manque de mots, et c'est poser que l'on « ressent », que l'on éprouve ce manque. La langue est sentie comme une langue pauvre, dans certains domaines tout au moins.

Les mêmes doléances s'entendent quand il s'agit de traduire des textes philosophiques ; les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle* donnent, en 1688, un long extrait de l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke, et ajoutent à la fin :

Le Lecteur pourra remarquer dans cette Version quelques termes, dont on s'est servi dans un nouveau sens, ou qui n'avoient peut-être jamais paru en aucun livre François. Mais il auroit été trop long de les exprimer par des Periphrases, & on a cru qu'en matière de Philosophie, il étoit bien permis de prendre en nôtre Langue la même liberté, que l'on prend en cette occasion dans toutes les autres, c'est de former des mots analogiques, quand l'usage commun ne fournit pas ceux dont on a besoin. L'Auteur l'a fait en son Anglois, & on le peut faire en cette Langue, sans qu'il soit nécessaire d'en demander permission au Lecteur. Il seroit bien à souhaiter qu'on en pût autant faire en François, & que nous pussions éгалer dans l'abondance des termes une Langue, que la nôtre surpasse dans l'exactitude de l'expression (Le Clerc, Lacroze, Bernard, 1688, p. 116).

De la comparaison du français au latin et au grec, il était traditionnel de conclure à la pauvreté du français, comme le faisait Du Bellay ; Bouhours s'efforçait de répondre à ce reproche, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671, p. 73 sq.), sans emporter l'assentiment général : le *topos* de la pauvreté du français, au regard du latin et du grec, persiste chez La Bruyère ou encore Madame Dacier. Mais le prestige du comparant atténuait

le reproche. C'est de l'anglais qu'il s'agit désormais, une langue que Bouhours comparait à un sifflement, rapportant un bon mot de salon : « au paradis terrestre le serpent parloit anglois » (Bouhours, 1671, p. 64 ; Jones, 1984, p. 120). Dans l'article de la *Bibliothèque universelle*, la comparaison des langues tourne à la confusion du locuteur français : certes, la langue française « surpasse » l'anglais « dans l'exactitude de l'expression », mais elle a le dessous « dans l'abondance des termes ». Sans se limiter au domaine de la philosophie, Fénelon, lui aussi, regarde avec envie l'ouverture de l'anglais aux mots nouveaux : « J'entends dire que les Anglois ne se refusent aucun des mots qui leur sont commodes » ([1716] 1970, p. 33), et développe un véritable plaidoyer en faveur de l'enrichissement du français, par création de mots « analogiques », comme dit le rédacteur de la *Bibliothèque universelle*, c'est-à-dire sur base française, ou par emprunt à d'autres langues. Même envie de la liberté anglaise chez l'abbé de Saint-Pierre, qui déplore la censure exercée par les Académiciens, rebaptisés « les Suisses du dictionnaire », et constate que « lez auteurs Anglois sont plus hardis que nous dans les expressions et lez Anglois, Lecteurs plus indulgens et plus senséz dans leurs critiques que ne sont quelques petits Auteurs François » (1730, p. 257).

Du côté des auteurs, la seconde préciosité se donne, de fait, la permission de faire des mots nouveaux. Nivelles de la Chaussée, hostile aux néologues, laisse à la muse Clio le soin de résumer leurs arguments :

Au bas du Pinde, il est certaine engeance
 Qui nous impute une fausse indigence,
 Et qui se plaint, *que nos folles humeurs*
Ont appauvri la Langue & les rimeurs ;
Que l'Art des Vers est un jeu d'avanture,
 Où le bon sens se trouve à la torture (Épître de Clio, [1731] 1734,
 p. 6).

Sans doute, pour Nivelles de la Chaussée, les « rimeurs » se dédouanent-ils à bon compte de « leur propre impuissance » sur « la Langue et Muses » (*ibid.*) ; mais le discours rapporté de

cette « engeance » rend compte d'une protestation montante, qui, en dépit des railleurs, devient le discours dominant au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle.

Transformations de la langue commune

Au milieu du siècle, l'Académie, qui, à l'origine, s'était fait un devoir d'observer avec la plus grande circonspection les mots nouveaux³, applaudit le discours de Moncrif : « Qu'on ne peut ni ne doit fixer la langue vivante » (1742). Entre 1740 et 1762, l'Académie avait accueilli en son sein plusieurs hommes de sciences : en 1743 Dortous de Mairan, le mathématicien, et Maupertuis, en 1753 Buffon, en 1754 d'Alembert, en 1760 La Condamine. Cette ouverture signale la place plus grande donnée aux sciences dans le monde lettré ; elle n'a sans doute pas été sans infléchir la représentation que les Académiciens se faisaient de la langue commune et l'accueil des termes scientifiques, en faveur desquels plaide vigoureusement l'*Encyclopédie*⁴. La quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ouvre largement la porte aux mots nouveaux : Gohin recense 5217 entrées nouvelles. Les Académiciens s'en justifient de la façon suivante :

Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus

-
3. « Il s'estoit glissé une fausse opinion parmi le peuple dans les premiers temps de l'Academie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots, & d'en rejeter d'autres à sa fantaisie. La publication du Dictionnaire fait voir clairement que l'Academie n'a jamais eu cette intention ; & que tout le pouvoir qu'elle s'est attribué ne va qu'à expliquer la signification des mots, & à en declarer le bon & le mauvais usage, aussi bien que des Phrases & des façons de parler de la Langue qu'elle a recueillies ; Et elle a esté si scrupuleuse sur ce point, qu'elle n'a pas mesme voulu se charger de plusieurs mots nouvellement inventez, ni de certaines façons de parler affectées, que la Licence & le Caprice de la Mode ont voulu introduire depuis peu » (*Dictionnaire de l'Académie française*, préface, Paris, Veuve Coignard, 1694, p. IV).
 4. « Il est honteux qu'on n'ose aujourd'hui confondre le françois proprement dit, avec les termes des Arts & des Sciences, & qu'un homme de la cour se défende de connoître ce qui lui seroit utile & honorable. Mais à quel caractere, dira-t-on, pouvoir distinguer les expressions qui ne seront plus hasardées ? Ce sera sans doute en réfléchissant sur leur nécessité & sur le génie de la *langue*. On ne peut exprimer une découverte dans un art, dans une science, que par un nouveau mot bien trouvé » (Jaucourt, *Encyclopédie*, « Langue française », 1765).

que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général ? Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Edition, les termes élémentaires des sciences, des arts, & même ceux des métiers, qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent (*Dictionnaire de l'Académie*, préface, Veuve Brunet, 1762, p. III).

Les termes des sciences et des arts « ont passé dans la langue commune », lui donnant, selon les Académiciens, une nouvelle physionomie. Une fois d'Alembert élu secrétaire de l'Académie en 1772, le parti des philosophes, favorable à la néologie, a-t-il donc triomphé ? Le débat est en fait toujours prêt à ressurgir ; en 1774, Gresset reçoit le polygraphe Jean-Baptiste Suard, soutenu par les philosophes, par une charge ironique contre les mots nouveaux :

Quel étrange idiome lui est associé par les délires du luxe & par les variations des fantaisies dans les meubles, les habits, les coiffures, les ragoûts, les voitures ! Quelle foule de termes essentiels, depuis l'*Ottomane* jusqu'à la *Chiffonnière*, depuis le *Frac* jusqu'au *Caraco*, depuis les *Baigneuses* jusqu'au *Iphigénies*, depuis le *Cabriolet* jusqu'à la *Désobligeante* !

Il ne faut pourtant point être tout-à-fait difficile ; la plupart de ces mots nouveaux & de leurs pareils n'étant que ridicules, comme il est des temps où le ridicule est un aliment de première nécessité, on doit se résigner à entendre tous ces noms, aussi essentiels à joindre au Dictionnaire, que les objets qu'ils énoncent sont essentiels à la félicité publique ; objets aussi nécessaires que les coiffures modernes le sont au bon sens, les jolies voitures au bonheur de l'ame, & la nouvelle cuisine à la bonne santé (réponse de M. Gresset à M. Suard, 4 août 1774).

On retrouve dans cette dénonciation des mots de la mode, un peu trop à la mode au goût de Gresset, la verve caustique de Desfontaines. Tous les mots nouveaux ne sont pas à rejeter : Gresset fait grâce à *bonhomie*, au nom de la « gaieté française » et à *bienfaisance*, « cher au langage du cœur », et ne remet pas en cause l'ouverture de la langue commune au vocabulaire des sciences ; mais il n'accepte pas ces « acquisitions nuisibles »,

que sont à ses yeux le lexique de l'habillement, de la maison, de la cuisine, c'est-à-dire des « arts » : il proteste, « au nom de la langue française », contre « la métamorphose de sa parure naturelle & durable, en clinquant éphémère & en pompons bientôt flétris » (*ibid.*). Pour d'autres cependant, les *pompons* ne sont plus tabous ; ils font partie des richesses matérielles et linguistiques que la France exporte, comme l'explique Rivarol :

Des pompons et des modes accompagnaient nos meilleurs livres chez l'étranger, parce qu'on voulait être partout raisonnable et frivole comme en France. Il arriva donc que nos voisins, recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouvelaient sans cesse, manquèrent de termes pour les exprimer ; ils furent comme accablés sous l'exubérance de l'industrie française, si bien qu'il prit comme une impatience générale à l'Europe, et que, pour n'être plus séparé de nous, on étudia notre langue de tous côtés (1784, p. 40).

L'accueil, dans la langue commune, des mots à la mode, posée avec acuité au tournant du siècle (Siouffi, 2011, p. 61-76), relancée périodiquement par les rééditions du *Dictionnaire néologique* de Desfontaines, reste un sujet polémique.

Un cas emblématique de la tension entre les deux positions, au sein même de l'Académie, est celui de Voltaire, à la fois adversaire et partisan de la néologie (Wollenweberger, 1977, p. 119-122). Comme Duclos, il estime la langue française parvenue à son point de perfection : « Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre » ([1756] 1773, p. 41). Comme Desfontaines ou Gresset, il craint la corruption de la langue française :

Tout conspire à corrompre une langue un peu étendue ; les auteurs qui gâtent le style par affectation ; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle ; les négociants qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir, et qui vous disent « que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux » ; les beaux esprits

des pays étrangers qui ne connaissant pas l'usage, vous disent « qu'un jeune prince a été très bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation » (*ibid.*).

Bel esprit et contacts de langue sont, aux yeux de Voltaire, autant de ferments de « corruption ». C'est pourtant le même Voltaire qui, se plaignant de la pusillanimité de ses collègues académiciens, écrivait en 1749 à Frédéric II :

Je roule aussi de petits projets dans ma tête pour donner plus de force et plus d'énergie à notre langue ; et je pense que, si votre majesté voulait m'aider, nous pourrions faire l'aumône à cette langue française, à cette gueuse pincée et dédaigneuse qui se complaît dans son indigence ([31 août 1749] 1817, p. 372).

Le *Journal de Paris* rapporte qu'à la séance du 27 avril 1778, Voltaire défend encore un mot alors nouveau : *tragédien*⁵ ; le rédacteur cite l'allégorie de la gueuse sous la forme qui a été conservée dans la mémoire collective (Philippe, 2010, p. 227) : « Notre langue est une gueuse fière, disoit-il, en parlant de la difficulté d'introduire des mots nouveaux, il faut lui faire l'aumône malgré elle » (Bachaumont, 1779, p. 252). Gueuse fière, ou coquette à pompons ? Si Voltaire se méfie des mots à la mode et des emprunts, il accueille en revanche favorablement la néologie dans le domaine littéraire, mais surtout philosophique et politique.

La langue de la liberté

Dans l'*Encyclopédie*, Voltaire formule en effet une ambition nouvelle pour la langue française ; selon lui,

l'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées & de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plaît à tous les peuples ; & le génie de la nation se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits, qu'on n'en voit chez aucun autre peuple. La liberté & la douceur de la société n'ayant été long-tems connues qu'en France, le langage en a reçu une délicatesse d'expression, & une finesse pleine de naturel qui ne se trouve guere ailleurs (*Encyclopédie*, « François » ou « Français »⁶, 1757).

5. *Tragédien* ne fera son entrée dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'en 1932-1935.

6. Voltaire plaidait aussi, sans succès auprès des Académiciens, en faveur d'une réforme de la graphie *oi*.

Dans cette description du « génie » de la langue française, Voltaire tire argument de « l'ordre naturel » pour prêter au français « douceur », « facilité », « délicatesse », « finesse » ; de telles qualités semblent rendre la langue française plus apte à la conversation de salon et à la création littéraire qu'à l'austère rigueur du discours philosophique. « On ne devoit pas attendre que le *françois* dût se distinguer dans la Philosophie » continue-t-il, d'autant que les conditions politiques n'offraient pas un terrain bien favorable : « Un gouvernement long-tems gothique étouffa toute lumiere pendant près de douze cents ans ; & des maitres d'erreurs payés pour abrutir la nature humaine, épaissirent encore les tenebres » (*ibid.*). Malgré tous ces obstacles, la langue française a su, selon Voltaire, conquérir aussi l'aptitude à parler raison :

Cependant aujourd'hui il y a plus de philosophie dans Paris que dans aucune ville de la terre, & peut-être que dans toutes les villes ensemble, excepté Londres. Cet esprit de raison pénètre même dans les provinces. Enfin le génie *françois* est peut-être égal aujourd'hui à celui des Anglois en philosophie, peut-être supérieur à tous les autres peuples depuis 80 ans, dans la Littérature, & le premier sans doute pour les douceurs de la société, & pour cette politesse si aisée, si naturelle, qu'on appelle improprement *urbanité*. (*ibid.*)

C'est ainsi une représentation diachronique que Voltaire nous donne du « génie *françois* » : limité, au ^{xvii}e siècle, aux « douceurs de la société » et à la « Littérature », il rivalise au ^{xviii}e, avec « celui des Anglois »⁷.

Du point de vue du lexique, la langue française s'est dotée, au cours du ^{xviii}e siècle, d'un vocabulaire philosophique et politique, qu'elle a d'ailleurs, pour partie, emprunté à l'anglais (Steuckardt, 2006). Avec la Révolution, elle se proclamera même, par la voix de Mirabeau, « langue de la liberté » (« Deuxième discours sur la dénomination de l'Assemblée », [16 juin 1789] 1989, p. 636).

7. On sait que cette dimension nationale dans la rivalité des « génies » s'accroîtra dans la deuxième moitié du siècle (Siouffi, 2010, p. 55-58).

La décennie révolutionnaire est évidemment fertile en néologismes politiques : les recueils les enregistrent, sous des titres tels que *Le Néologiste français* ([Reinhardt], 1796), *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* (Beffroy de Reigny, 1800), utilisant désormais sans réticence *néologique*, *néologiste*, autrefois péjoratifs⁸. Pour la décennie 1789-1799, Max Frey en recense 1400 (1925, p. 38).

Même dans la « langue de la liberté » cependant, la permission de créer des mots nouveaux rencontre des limites : la néologie a ses détracteurs dans les rangs des contre-révolutionnaires, bien sûr, qui se désolent de voir la langue française toute « révolutionnée », mais pas seulement (Guilhaumou, 2009 ; 2011, p. 370). Lisons par exemple ce débat, rapporté dans le compte rendu des séances de l'École normale, qui reprend les arguments topiques de la dispute. L'abbé Sicard, professeur à l'École normale, cite une lettre envoyée par le citoyen Poissonnier, « élève du département de la Creuse », et y répond point par point :

« Je vois encore un autre obstacle à la prospérité de la langue française ; c'est cette multiplicité de verbes et de mots nouveaux que chacun se permet d'y introduire à sa guise et qui, loin de l'enrichir, ne font que la déparer et l'obscurcir. »

Ici je ne suis pas tout-à-fait de l'avis du citoyen Poissonnier ; je pense, avec *Horace*, qu'il faut faire *en sorte* d'enrichir le langage, autant que nous pouvons ; d'ailleurs les verbes, et ces mots nouveaux, ne sont introduits que par la nécessité d'énoncer de nouvelles idées. Je crois que nous ne pouvons trouver trop de moyens de multiplier les signes.

« En effet, continue le citoyen Poissonnier, cette nouvelle fabrique de mots est multipliée à un tel point, qu'elle augmenterait, de plus d'un tiers, le volume de nos dictionnaires. Molière arrêta une pareille exubérance, à quelques choses près, par sa comédie *des Précieuses ridicules* ; et c'est peut-être à ce charmant badinage que nous devons tous les chefs-d'œuvre d'éloquence qui ont illustré le siècle de Louis XIV. Si un pareil

8. La stigmatisation voulue par l'abbé Desfontaines s'est estompée au fil du siècle (Steuckardt, 2011, p. 45-46).

abus n'était réprimé, je craindrais que bientôt les immortels écrits de nos grands hommes, ne fussent regardés comme des ouvrages gothiques, sur lesquels la postérité daignerait à peine jeter les yeux, tant ils différeraient du style moderne.

Je pense que quelqu'un qui inventerait des mots nouveaux, ne mériterait pas les reproches que se permet l'élève trop sévère ; car on lui répondrait avec juste raison, avec Horace, que j'ai déjà cité : *Ditare proprium sermonem quis vetat*⁹. Ce serait une moisson nouvelle qui ne ferait pas trouver mauvaises les récoltes déjà faites.

« Je voudrais donc encore qu'on assignât à la langue française, de justes limites qu'il ne fût plus permis de passer. » (An IX (1800), p. 467-468)

Avouons-le, l'« élève Poissonier » semble réciter, avec l'ardeur du néophyte, la leçon de vieux maîtres intransigeants, tandis que le professeur Sicard se donne des airs de modération, de bon sens, de maturité, et renvoie le jeune homme à la lecture d'Horace. Mais le rêve d'une langue française fixée, bien enfermée « dans de justes limites qu'il ne fût plus permis de passer », l'inquiétude de la voir « déparée et obscurcie » n'ont pas disparu. Ainsi, au plus fort de la néologie, il demeure nécessaire de justifier les mots nouveaux ; de ces argumentations sur des cas concrets, cherchons à présent à extraire les contours plus précis du « sentiment » qui guide les locuteurs à travers les possibles de la langue.

Les néologismes à l'épreuve du sentiment de la langue

À quelle condition un mot peut-il prétendre entrer dans la langue française ? Bouhours avait exposé ces conditions dans ses *Doutes*. La première est, selon lui, l'assentiment de l'usage (1674, p. 49) ; cela posé, il faut que le candidat obéisse à deux

9. Horace disait plus exactement : « *Ego cur acquirere pauca/Si possum, invidior ; cum lingua Catonis et Enni/Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum protulerit* » (Pourquoi, si je puis faire quelques acquisitions, me les contester quand Caton et Ennius ont enrichi la langue de nos pères et créé des mots nouveaux ?) (*Art poétique*, l, v. 56-58). Dans les disputes sur les mots nouveaux, le texte de l'*Art poétique* est traditionnellement sollicité tantôt par l'un tantôt par l'autre parti (Steuckardt, 2011, p. 1-2).

« règles » : la nécessité¹⁰ et l'analogie. Bouhours présente, dans ses *Doutes*, la dérivation sur base latine comme le critère définitoire de l'analogie :

Il faut que les mots que l'on invente soient faits selon l'analogie de la Langue. Comme Horace vouloit que les mots latins que l'on faisoit de nouveau, fussent dérivez de la Langue Greque ; la raison et l'usage veulent que les mots François que l'on fait nouvellement soient tirez en quelque façon du latin ou des autres langues qui ont la Langue latine pour leur mère (1674, p. 54).

Cependant, ses propres analyses, par exemple sur le défaut d'analogie de *breveté*, qui aurait dû, d'après *fièvre*, *fier*, *tient*, *vient*, etc. (1674, p. 18) évoluer en *brieveté*, montrent qu'il a de cette notion une conception, à la fois plus large et plus subtile, qu'il doit à Vaugelas : « [L'Analogie] est une ressemblance ou une conformité qui se trouve aux choses déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un patron, et sur un modèle pour en faire d'autres toutes semblables » ([1647] 1984, p. 84).

Selon une controverse héritée de l'antiquité (Baratin-Desbordes, 1980, p. 34-48 ; Ponchon, 2007, p. 29-67), les analogistes font de la conformité à une règle le moteur de la langue, et s'opposent aux anomalistes, qui fondent la langue sur l'usage. Pour Vaugelas, le concept d'analogie n'apparaît pas toutefois en contradiction avec celui d'usage, car ces « choses déjà établies » auxquelles l'analogie se conforme, ce « patron », ce « modèle » sur lesquels elle se fonde, qu'est-ce d'autre que l'usage ? De ce qui est admis par l'usage, l'analogie infère ce qui pourrait l'être : cette faculté d'inférence semble préfigurer ce que l'on appellera plus tard le *sentiment de la langue* (Siouffi, Présentation, ici même).

10. « Il n'y a qu'une occasion, à proprement parler, où il soit permis de faire un mot nouveau dans une Langue déjà faite. C'est lors qu'il faut exprimer une chose toute nouvelle. Car les mots estant les signes des choses, ils doivent estre de mesme temps que les choses qu'ils font connoistre » (1674, p. 53).

L'examen de passage

Dans l'examen des formes linguistiques sujettes à caution, donc en particulier des mots nouveaux, l'analogie intervient, selon Vaugelas, en dernier recours, quand l'usage ne s'est pas prononcé : « L'analogie est un argument invincible, dont les plus grands hommes de l'Antiquité se sont servis toutes les fois que l'Usage n'avoit pas décidé quelque chose dans leur langue » (1647, p. 453).

Argument par défaut pour Vaugelas, l'analogie devient au XVIII^e siècle un critère central des jugements néologiques.

Quand un locuteur examine un mot nouveau, son argumentation passe toujours à peu près par les mêmes étapes : au début du siècle, il met en avant la nécessité et l'analogie ; ainsi l'abbé de Saint-Pierre défend-il son *bienfaisance* d'abord parce qu'il est nécessaire de nommer « l'action du bienfaizant, l'action de faire du bien, de faire plaizir, de procurer des avantages des autres hommes », mission que n'accomplirait pas parfaitement « *amour ou charité envers le prochain* », et ensuite parce qu'il est « dans l'analogie de la langue », car « l'on devine aussi facilement la signification de *bienfaizance*, que l'on devine que la signification du mot *médizance* est l'action du médizant : on sent que *médizance* n'est pas plus dans l'analogie de la Langue que *bienfaizance* » (1728, Avertissement, np). « On devine », « on sent » : l'analogie de la langue se situe sur le terrain de l'intuition intellectuelle. Un peu plus tard dans le siècle, un troisième argument est invoqué : l'euphonie, dont la préoccupation s'affirme avec le *Traité de la prosodie* de l'abbé d'Olivet (1736) et l'invention de l'« harmonie imitative » par Louis Racine (1738). Ainsi se forme le trio de l'argumentaire néologique : nécessité, analogie, euphonie (Gohin, 1903, p. 32). Les critères d'évaluation apparaissent remarquablement stables ; pour justifier, par exemple, le féminin néologique *amatrice*, Linguet, repris par Mercier, expose une sorte de questionnaire-type :

Maintenant examinons le mot *Amatrice*. A-t-on besoin de ce mot ? dérive-t-il d'une langue polie ? est-il en rapport pour sa forme avec d'autres mots de la langue ? l'oreille enfin

l'approuverait-elle, si, réclamé par le besoin, il était indiqué par l'analogie ? ([1778/1801], 2009, p. 56).

Amatrice passe victorieusement toutes les épreuves. L'analogie par conformité au latin est prouvée par l'étymon *amatrix* ; l'analogie par conformité aux patrons morphologiques développés par le français est démontrée par la série : « directeur, directrice ; consolateur, consolatrice ; curateur, curatrice » (p. 57). Quant au jugement de l'oreille, il participe lui aussi de l'analogie : « L'oreille enfin doit approuver dans *Amatrice*, la désinence qu'elle approuve dans *directrice*, *actrice*, *tutrice*, etc. Ce n'est pas un son nouveau pour elle » (*ibid.*). Ce sont ici des patrons phonologiques qui sont invoqués. L'analogie construit donc non seulement une intuition intellectuelle de la langue, mais aussi, en quelque sorte, une sensation auditive de la langue.

Mercier signale pour *amatrice* une dernière épreuve, à laquelle Linguet n'avait pas pensé : il s'inquiète du mauvais esprit des faiseurs de calembours, qui, dans « l'*amatrice* » font entendre « la matrice », et « entraînent la petite coterie : trop scrupuleuses pour se dire *Amatrices*, les dames se proclament *Amateuses*, malgré l'analogie » (*ibid.*). Le « misérable calembour » (*ibid.*) casse la perception des structures morphologiques ; faut-il craindre avec Mercier que la mode des calembours et charades ne gêne le sentiment de la langue ? On peut penser qu'il y a là des modes différents de perception de la langue, qui interfèrent en réalité assez peu : le mode ludique s'est pratiqué aussi bien chez Rabelais, Béroalde de Verville ou dans la satire des *Précieuses* chez Molière, sans que la justesse de l'oreille semble en pâtir. Mais, à travers l'inquiétude de Mercier et des « *Amateuses* » effarouchées, on comprend que, dans le matériau morphologique et phonologique du mot, peuvent interférer sens du calembour et sens de l'analogie.

L'analogie de la langue

Pour saisir avec plus de précision le fonctionnement de cette notion, examinons comment elle est convoquée par l'abbé Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-

1788). L'expression *analogie de la langue* y est utilisée 17 fois, et concerne quatre domaines : la syntaxe (6 commentaires), l'orthographe (6), la phonologie (3), la morphologie (2). Elle est, dans quatre occurrences, couplée avec le mot *génie*, dans des expressions comme *contre l'analogie et le génie de la langue* (à propos de *à l'estime*), ou *suivant le génie et l'analogie de la langue* (à propos de la prononciation *fève*, préférée à *féve*). L'expression *génie de la langue* est, quant à elle, utilisée 17 fois sans le mot *analogie*, dans des commentaires de même type. Dans le discours de Féraud, *génie de la langue* fonctionne comme une expression synonyme d'*analogie de la langue* ; dans *analogie de la langue*, le système linguistique est envisagé élément par élément, comme un ensemble dont un sujet perçoit les ressemblances, tandis que dans *génie de la langue*, il est considéré de façon synthétique, comme « le caractère propre et distinctif de cette langue » (*Dictionnaire critique*, « Génie »), résultant de la série des traits analogiques perçus. Le regard du sujet sur la langue est donc plus nettement présupposé par le terme d'*analogie*, sur lequel on focalisera l'attention ici¹¹.

À plusieurs reprises, l'expression *analogie de la langue* est employée dans une phrase à modalisation épistémique :

- « [anecdotique] paraîtrait être davantage dans l'analogie de la langue, si l'usage l'admettait » (*Dictionnaire critique*, « Anecdote »)
- « il nous semble que cette h n'est point dans l'analogie de la Langue » (« Caïer ou Cahier »)
- « Je pense que ce régime est utile, et qu'il est dans l'analogie de la Langue » (« Emouvoir », à propos de la construction *émouvoir à*)

ou une évaluation modalisatrice :

11. Beaucoup employée au XVIII^e siècle, l'expression *génie de la langue* ne permet guère de se faire une idée claire du « sentiment de la langue » ; ambiguë dès l'origine (Siouffi, 2010, p. 440 sq.), le « préjugé national » qu'elle présuppose, malgré les dénégations de Rivarol (1784, p. 47), ses interprétations successives (supra), sa fréquence d'emploi même contribuent à en brouiller le sens.

- « deux e muets de suite ne sont pas trop dans l’analogie de la langue » (« Bonnetier »).

L’expression *analogie de la langue* fait émerger la présence du sujet, qui modalise, et peut être mis en scène par un *nous* ou un *je* ; Féraud l’admet : le jugement d’analogie comporte une part de subjectivité.

Dans la majorité des occurrences cependant, il est posé en modalité assertive, et étayé par des arguments linguistiques ; le cas examiné est rapporté à une règle :

On dit, *contrevenir aux* ordonances, et *enfreindre les* ordonances : il est donc naturel de dire, *infraction des* ordonances, et *contravention aux* ordonances. C’est une règle assez générale, que quand le verbe régit l’acusatif, le nom qui en est dérivé régisse la prép. *de* ; et que quand le verbe régit le datif, le nom régisse la prép. *à* : telle est l’analogie de la langue (« Infraction »).

ou ramené à une série :

Il est contre l’analogie de la Langue. Devant les mots, qui comencent par une *l*, l’*n* de la particule *in* se change en *l* : *illégal*, *illégitime*, etc. Il faut donc dire *illisible* : mais celui-ci aura de la peine à être admis (« Inlisible »).

Philosophesque : «La tourbe philosophesque. J. J. Rousseau et Linguet. Ce mot est dans l’analogie de la langue, burlesque, grotesque, pédantesque (« Philosopherie, Philosophesque, Philosopherie, Philosophiste »).

Pour ces deux derniers mots, l’analogie est invoquée pour soutenir un usage néologique : nouveauté phonographique préconisée par Féraud contre l’usage établi dans le premier cas, ou néologisme par suffixation proposé par d’autres dans le second. D’argument par défaut, en l’absence de décision de l’usage, qu’elle était chez Vaugelas, on voit ici l’analogie devenir une possibilité de contourner la question de l’usage.

Forts de l’analogie, les écrivains se lancent dans la néologie par dérivation ou composition. Desfontaines relevait cette tendance dès la première édition du *Dictionnaire néologique*. Elle se confirme chez les libertins : Laclos crée *sentimentaire*, Sade *isolisme*. Une fièvre néologique s’empare de certains : citons

l'exemple de Rétif de La Bretonne, qui, pendant la Révolution, donne carrière à sa créativité lexicale ; pour fustiger le très contre-révolutionnaire abbé Maury, rebaptisé *Dom Bougre*, invente *bêtisme*, *coquinisme*, *crânisme* (sur *crâneur*), *insensisme* (sur *insensé*), *scéléralisme* ([1790] 2007, p. 155-157) ; il crée, pour les maris trompés, *encornailler*, et, pour les cas où le petit malheur n'a duré qu'un jour, *unicornin* (*ibid.*) ; à sa collection de composés en *-graphie*, il ajoute *pamphlétographe* et *thesmographe*, sur le modèle de *pornographe*, qu'il avait lancé en 1769, *mimographe* (1770), *gynographe* (1777), *anthropographe* (1782). Rétif ne parviendra pas à publier *Le glossographe ou la langue réformée*, qu'il annonce depuis 1768 (Gohin, 1903, p. 55), mais son ami Louis-Sébastien Mercier réalise avec sa *Néologie* un répertoire de « créations hardies », où l'écrivain est « libre et despote » ([1801] 2007, p. 4). De cette analogie affranchie de l'usage, Marmontel avait signalé à la fois la nécessité¹² et les risques :

Qu'il se rencontre, par exemple, un de ces esprits vains et vagues qui, pour déguiser leur faiblesse et leur inanité, s'efforcent de produire des mots en guise de pensée [...], je crois l'entendre s'applaudir de n'avoir un langage qui n'est qu'à lui. Tant mieux qu'il ne soit qu'à lui seul ([1785] 2005, p. 1143-1144).

Si analogique qu'elle soit, la néologie solitaire expose à la solitude linguistique.

Plus soucieux de faire partager ses propositions, Pougens déploie les potentialités de la morphologie dérivationnelle, dans son *Vocabulaire de nouveaux privatifs français* (1794), laissant « à l'historien, à l'orateur, au poète » le soin de « mettre en œuvre les matières nouvelles qu'[il a] laborieusement tirées de la mine » (1794, p. V-VI), tandis que Guyton de Morveau généralise les mécanismes de la composition savante pour doter la langue française d'une terminologie chimique. L'analogie de la langue, si elle ne figure pas au premier rang des principes de leur nomenclature, apparaît du moins dans le cinquième :

12. « Comment veut-on que la parole suive le vol de la pensée, si tandis que l'une sera libre, l'autre est chargée de liens ? » ([1785] 2005, p. 1143)

Cinquième principe. Les dénominations doivent être assorties autant que cela se peut au génie de la langue pour laquelle elles sont formées. Ce n'est pas sans intention que je place ce principe au dernier rang. Le génie de la langue est une sorte de convenance du matériel des sons, de la métaphysique du style, avec les opinions et les habitudes de ceux qui la parlent purement ; il faut sans doute respecter cette convenance, mais ce n'est jamais jusqu'à la faire prévaloir sur la métaphysique du raisonnement, sur la nature même des choses et des règles moins arbitraires qui en dérivent ; ce n'est pas au point de sacrifier l'intérêt le plus pressant de la Science, qui semble demander au contraire que les signes qu'elle emploie soient assortis à l'esprit général de toutes les langues, puisqu'elle ne peut s'accroître et s'agrandir que par la facilité de communication entre tous les Peuples (1786, p. 638).

On reconnaît dans le terme de *convenance* sollicité pour définir ce que Guyton de Morveau appelle ici *génie de la langue*, la notion d'analogie. Il accepte de « respecter cette convenance » ; mais cette allégeance rencontre une limite : à la « convenance » à la langue nationale, le chimiste préférerait des signes « assortis à l'esprit général de toutes les langues » ; le vieux rêve leibnizien de la langue universelle pourrait entraîner la langue savante bien en dehors des chemins tracés par l'analogie de la langue. Le système de Guyton de Morveau est-il de fait si respectueux de l'analogie du français ? Pour former les noms des éléments, il imagine d'utiliser des formants grecs, et propose notamment *oxygène* (à l'origine *oxigène*, dans un souci d'analogie graphique). Cette formation n'est pas sans modèle : dès l'ancien français, les composés grecs, comme *démocratie*, ont été empruntés ; la composition savante, pratiquée par Ronsard mais boudée par les classiques, a retrouvé faveur dans la néologie du XVIII^e siècle, qui compose avec les formants *-graphie* à l'instar de Mercier, mais aussi *-manie*¹³, ou *-phobie*¹⁴. Les formations savantes de Guyton de Morveau et de Lavoisier ont donc des « analogues ». Elles suscitent certes des résistances : Sage, ancien directeur de l'École des Mines, refuse

13. *Métromanie* (Piron, 1738), *Voltairemanie* (Desfontaines, 1738), *anglomanie* (Grimm, 1754), *foutromanie* (Sénac de Meilhan, 1776), *conchyliomanie* (Rousseau, 1778).

14. *Théophobie* (Diderot, 1767), *bibliophobie* (Prévinaire, 1783).

d'employer *oxygène*, auquel il préfère *air phlogistique*, d'après lui plus « expressif » et « harmonieux » (1799, p. 163) ; il se moque du néologisme qui signifierait, selon son interprétation, « fils de vinaigrier » (1800, p. 312). Mais la composition avec formants grecs se généralise rapidement dans le monde savant : citons par exemple les mots *lithologiste*, *héliothermomètre* ou *magnétomètre* formés par Horace-Bénédict de Saussure dans son *Voyage des Alpes* (1779-1796) ; les formations en *-mètre* et en *-gramme* entrent dans le quotidien des Français quand la Convention met en place le nouveau système des poids et mesures (décret du 18 germinal an III [7 avril 1795]). Ces néologismes savants, qui investissent la langue courante, modifient sans doute le sentiment de « l'analogie de la langue », puisqu'ils y introduisent de nouveaux patrons. Dans le discours révolutionnaire, le modèle *aristocratie* génère *bureaucratie*, mais aussi les éphémères *clubocratie*, *culocratie*, ou encore *sanguinocratie* (Frey, 1925, p. 35) ; la composition savante, en *-crate*, *-cide*, *archi-*, *ultra-* nourrit alors la langue politique.

La virtuosité morphologique ainsi acquise apparaît dans le premier manuel systématique de lexicologie française : l'ouvrage est publié en 1801 par Butet de la Sarthe¹⁵, un professeur de physique, devenu directeur d'une école « polymathique », dont la qualification nous indique la pluridisciplinarité. De son propre aveu (« Introduction » (1801, p. II), c'est la nomenclature chimique qui inspire sa description ; il distingue dans le lexique trois « ordres » :

- les « binomes réguliers », qui regroupent ce que la lexicologie contemporaine appelle composés populaires et composés savants,
- les « constructions prépositives », qui correspondent à nos dérivés par préfixation,
- les « constructions postpositives », qui correspondent à nos dérivés par suffixation.

Même si les classifications de Butet prêtent à discussion, les patrons de l'analogie sont désormais repérés et décrits : la

15. Pour une étude détaillée, voir Dan Savatovsky, à paraître.

connaissance du lexique français n'apparaît plus ici comme une affaire de « sentiment », mais d'observation scientifique.

Les débats du XVIII^e siècle sur la néologie et sur les néologismes laissent donc voir la continuité d'une référence à un modèle de la langue. La certitude qu'il existe un modèle idéal global, que ce modèle appartient au passé et qu'il interdit le changement s'exprime surtout au début du siècle, et s'estompe par la suite, sans disparaître complètement. Désirée ou contestée, la néologie qui monte en puissance au cours du siècle affecte la représentation du français : il peut apparaître comme une langue mobile, changeant au gré des modes, mais aussi comme l'instrument de la raison scientifique, ou celui de la liberté politique. Les représentations de la langue évoluent en fonction des domaines référentiels qu'investit le lexique.

Mais, dans la manière de former les néologismes, une continuité demeure : ils doivent se conformer à des modèles existants, rester « dans l'analogie de la langue », et cette exigence ne semble pas remise en question, même par les inventeurs de la nomenclature chimique. L'analogie avec des modèles antérieurs maintient ainsi le lien avec le passé de la langue. La perception de ces modèles s'est renforcée par la pratique soutenue de la néologie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; ils sont observés, analysés, objectivés par la lexicologie naissante. Pourtant, malgré Butet, malgré Larousse, on voit Littré s'en remettre au « sentiment de la langue » pour préférer par exemple *périphrasé* à *périphraseur*¹⁶ : l'art de la néologie n'est pas qu'un montage mécanique des morphèmes. Si l'on en croit Littré, héritier en cela de Féraud, et, dans une certaine mesure de Vaugelas, c'est une connaissance non seulement rationnelle et objective, mais aussi sensible et personnelle des modèles du passé qui construit, chez le locuteur, le sentiment de sa langue, et lui permet d'en inventer le futur.

16. Littré commente les propos de Alphonse Daudet, qui parlait de « vers mythologiques, pompeux, périphraseurs » : « Périphraseur s'applique à un homme et non à des vers ; avec un meilleur sentiment de la langue, Daudet aurait dit périphrasés » (*Dictionnaire de la langue française*, 1873, « Périphraseur »).

Références bibliographiques

Sources primaires

- ARNAULD Antoine, [1690] 1780, *Préface de la Cinquième dénonciation de la nouvelle hérésie du Péché philosophique*, Paris, Sigismond d'Arnay.
- BACHAUMONT Louis Petit de, 1779, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France*, *Journal d'un observateur*, XI, Londres, John Adamson.
- BOUHOURS Dominique, 1671, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, chez S. Mabre-Cramoisy, imprimerie du Roy.
- , 1674, *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie française*, Paris, chez S. Mabre-Cramoisy, imprimerie du Roy.
- BUTET R. F., 1801, *Lexicologie latine et française. Abrégé d'un cours complet de lexicologie*, Paris, Crapelet.
- DIDEROT Denis, d'Alembert Jean Le Rond, 1751-1776, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand.
- DUBOS Jean-Baptiste, [1719] 1732, *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, Utrecht, Étienne Neaulme.
- FÉNELON François de Salignac de la Mothe, [1716] 1970, *Lettre à l'Académie*, éd. Ernesta Caldarini, Genève, Droz.
- GRESSET Jean-Baptiste, 1806, « Réponse de Monsieur Gresset au discours de Monsieur Suard », 4 août 1774, *Œuvres*, Paris, Didot, t. 2.
- GUYTON DE MORVEAU Louis-Bernard, 1786, *Encyclopédie méthodique. Chymie, pharmacie et métallurgie*, « Second avertissement », Paris, Panckoucke, t. 1, p. 625-653.
- FÉRAUD Jean-François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy.
- FRAIN DU TREMBLAY Jean, 1703, *Traité des langues*, Paris, Delespine.
- HINDRET Jean, 1696, *L'Art de prononcer parfaitement la langue française* (2^e éd. augmentée), Paris, Houry.

- LE CLERC Jean, CORNAND DE LACROZE Jean, BERNARD Jacques, 1688, *Bibliothèque universelle et historique de l'année 1688*, t. VIII, « Extrait d'un Livre Anglois qui n'est pas encore publié, intitulé Essai philosophique concernant l'entendement. Communiqué par Monsieur Locke », Amsterdam, Chez Wolfgang, Waesberg, Boom, et van Someren, p. 40-116.
- LITTRÉ Émile, 1863-1877, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- MARMONTEL Jean-François, [1785] 2005, « Usage », *Éléments de littérature*, éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères.
- MERCIER Sébastien, 2009, *Néologie*, éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin.
- NIVELLE DE LA CHAUSSÉE Pierre Claude, [1731] 1734, *Épître de Clio*, Paris, Prault.
- OLIVET Pierre-Joseph Thoulier d', 1736, *Traité de la Prosodie française*, Paris, Gandouin.
- POUGENS Charles, 1794, *Vocabulaire de nouveaux privatifs français imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise*, Paris, Chez les Directeurs de l'imprimerie du Cercle.
- RACINE Louis, 1743, « De la Poésie artificielle, ou De la Versification », *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, [1738], Paris, Imprimerie royale.
- RÉTIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme, 2007, *Le Nouveau Dom Bougre à l'Assemblée nationale, ou l'abbé Maury au bordel et autres pamphlets érotico-politiques*, édition de Branko Aleksić, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme.
- RIVAROL Antoine de, 1784, *De l'universalité de la langue française*, Berlin-Paris, Bailly et Desenne.
- SAGE Balthazar Georges, 1800, « Observations sur la décomposition de l'acide nitreux fumant », J.-Cl. Delaméthérie, *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, Paris, Fuchs, nivôse an VIII.

- , 1799, « Observations sur la cristallisation de l'or », J.-Cl. Delamétherie, *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, Paris, Fuchs, t. 48, an VII.
- SAINT-PIERRE Charles-Irénée (Castel de), 1730, *Projet pour perfectionner l'ortografe des langues d'Europe*, Paris, Chez Briasson.
- , 1728, *Projet pour perfectionner l'éducation*, Paris, Chez Briasson.
- SICARD Roch-Ambroise, 1800, « Art de la parole », séance du 9 germinal, *Séances des Écoles normales*, recueillies par des sténographes et revues par des professeurs, Débats, Paris, Imprimerie du Cercle-Social, t. I, an IX.
- VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Camusat.
- , [1647] 1984, *Préface des Remarques*, édition Zygmunt Marzys, Neuchâtel-Genève, Droz.
- VOLTAIRE François Marie Arouet dit, 1817, *Œuvres complètes*, Correspondance particulière, Paris, T. Desoer.
- , [1756] 1773, *Mélanges philosophiques, littéraires, historiques*, « Des langues », Neuchatel (repris dans le *Dictionnaire philosophique*).

Sources secondaires

- BRUNOT Ferdinand, [1905-1953] 1966-1990, *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 12 vol.
- FRANÇOIS Alexis, 1905, *La Grammaire du purisme et l'Académie française au XVIII^e siècle*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition.
- FREY Max, 1925, *Les Transformations du vocabulaire français à l'époque de la Révolution (1789-1800)*, Paris, PUF.
- GOHIN Ferdinand, 1903, *Les Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, Paris, Belin.

- GUILHAUMOU Jacques, 2011, « Les journalistes patriotes, remarqueurs de la langue politique », dans Sonia Branca, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun, Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement de normes*, Paris, Champion, p. 363-373.
- , 2009, « Modérer la langue politique à l'extrême. Les journalistes remarqueurs au début de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 357, p. 21-45.
- JONES William J., 1984, *Images of language : six essays on German attitudes to European languages*, Amsterdam et Philadelphie, Benjamins.
- PHILIPPE Gilles, 2010, *Le Français, dernière des langues. Histoire d'un procès littéraire*, Paris, PUF.
- PONCHON Thierry, 2007, « Analogie, diachronie et psychomécanique du langage », *Cahiers de linguistique analogique*, n° 4, p. 29-67.
- SAVATOVSKY Dan, à paraître, « Butet de la Sarthe : lexicologie et apprentissage du lire-écrire », dans Judith Doggen-Nyes, Yana Grinshpun (dir.), *Au Loyaume du français : langue, usages, histoire*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- SIOUFFI Gilles, 2011, « Modes langagières et paradoxes de la "langue commune" entre 1670 et 1694 en France », dans Sonia Branca, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun, Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement de normes*, Paris, Champion, p. 61-76.
- , 2010, *Le Génie de la langue française. Étude sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Champion.
- , 2007, « De la Renaissance à la Révolution », dans Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française*, Paris, Perrin.
- STEUCKARDT Agnès, 2011, « Le Dictionnaire néologique de l'Abbé Desfontaines, ou la résistance à l'innovation linguistique », dans Stéphanie Genand et Claudine Poulouin (dir.), *Parcours dissidents au XVIII^e siècle. La marge et l'écart*, Paris, Desjonquères, p. 36-48.

—, 2006, « L'anglicisme politique dans la seconde moitié du 18^e siècle. De la glose d'accueil à l'occultation », *Mots*, n° 82, Lyon, ENS Éditions, p. 9-22.

WÖLLENWEBER Heidrun, 1977, « Voltaire Gegner und Anhänger der Neologie », *Beiträge zur Romanischen Philologie*, Berlin, vol. 16, n° 1, p. 119-122.

Résumés

Bruno COURBON, « Quelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire ? Points de vue de deux linguistes du début du xx^e siècle »

Résumé

La place qu'accordent les linguistes à la subjectivité dans l'objet qu'ils étudient varie selon le point de vue théorique qu'ils adoptent. Bien que la figure du locuteur soit généralement mentionnée – voire expressément convoquée –, la question de l'implication subjective dans la formation de la langue n'est pas toujours traitée de façon satisfaisante. Elle l'est d'autant moins que la dimension évolutive intervient dans le champ de réflexion. Ainsi, l'implication des usagers dans la production de leur langue est généralement considérée d'abord comme individuelle et ponctuelle, relative à un acte d'énonciation particulier. Comment alors concilier le sujet – trop rapidement réduit à l'immédiat d'un locuteur – et l'évolution de la langue – qui dépasse l'individu tout en l'intégrant ? Afin de mettre cette question en perspective, nous étudions dans cet article la façon dont deux linguistes du début du xx^e siècle, Ferdinand de Saussure et Antoine Meillet, concevaient la participation active du sujet parlant à sa langue. L'examen porte sur les liens établis entre le sujet sensible, son sentiment de la langue et l'évolution de celle-ci. Les conceptions exprimées par Saussure et Meillet sont replacées dans le contexte scientifique de l'époque.

Abstract

Depending on their theoretical orientation, linguists do not all view the subjective aspects of language similarly. Although the speakers are usually taken into account, the effects of their subjective involvement in language formation are seldom discussed. This is especially true when language change is involved. The speakers' linguistic productions are often considered as being primarily individual and punctual, always relative to a particular speech act. How, then, is it possible to reconcile the subject (which is too often reduced to an actual speaker) with the evolution of language (which goes beyond, yet integrates, the subject)? In order to discuss this question, we will examine the way in which two early twentieth-century linguists, Ferdinand de Saussure and Antoine Meillet, viewed the subjects' active contribution to their language. The present article pertains to the relationship between perceptible subjects, their sense of language, and linguistic evolution. Saussure and Meillet's outlook is presented through the scientific context of their time.

Michelle LECOLLE, « Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et 'air du temps' »

Résumé

L'étude est centrée sur l'expression du sentiment linguistique « profane » (i.e. exprimé dans un cadre, et, surtout, à visée non scientifique) à propos de l'évolution, du changement, ou de la nouveauté dans le lexique et la phraséologie. Les corpus choisis sont composés de textes de presse contemporains non centrés *a priori* sur la langue elle-même. Ils sont sélectionnés dans une base textuelle francophone sur la base de la présence de formes supposées renvoyer au changement ou à la nouveauté, qui émerge ou qui s'installe : *on dit maintenant/aujourd'hui/désormais* ; *néologie* et sa famille morphologique ; *novlangue* ;

glissement/changement de sens/sémantique sont certains de ces marqueurs. Ces formes, employées plus ou moins incidemment dans les textes, y sélectionnent des zones où la langue et le discours sont discutés pour eux-mêmes.

Si les observations métalinguistiques des scripteurs invoquent un changement, on ne considère pas pour autant qu'il s'agit d'un changement avéré, tel que pourrait l'établir une étude scientifique. Partant, les marqueurs ne sont pas considérés directement comme des *indices* de changement linguistique.

À partir de ce point de vue, l'étude se centre sur ce que l'expression du changement linguistique donne néanmoins à voir. Dans ces corpus médiatiques, composés principalement d'articles d'analyse, de chroniques, de commentaires de l'actualité (majoritairement politique, géopolitique et économique, mais aussi littéraire et artistique), le sentiment de la langue et ici, également, le sentiment du discours révèlent une attention particulière à l'utilisation du lexique et de la phraséologie dans leur mise en rapport au politique, à la société, à « l'air du temps ». Ainsi, à partir de l'expression du sentiment linguistique, se dessine la perception d'une intrication étroite entre une évolution des comportements et des pratiques publiques, d'une part, et une évolution du langage par les acteurs sociaux représentés dans les discours publics de l'autre.

Globalement, le repérage par les scripteurs de l'évolution du lexique et de l'installation de « manières de dire », met en œuvre des faits qu'on peut rapporter à la fonction poétique du langage (les mots et expressions émergents, appréciés pour eux-mêmes), et surtout à la référence (non théorisée) à sa fonction pragmatique : le langage comme acte, fût-il acte de nomination. Quoi qu'il en soit, c'est un rapport non trivial du locuteur à la langue et au discours qui se donne à voir, non réductible à l'expression d'une supposée transparence du signe dans sa relation au réel, ni à celle d'un pur « reflet » du monde dans les mots.

Abstract

This paper deals with metalinguistic expression, focusing on changes in lexicon and phraseology. The corpora, mainly texts from contemporary media, have been collected on the basis of the presence of certain markers of change or newness – “*on dit maintenant/aujourd’hui/désormais; néologie; novlangue; glissement/changement de sens/sémantique*” – and the study takes into account both the words around the markers and the text itself. Whereas the observations of non-linguist speakers (journalists) display some linguistic changes, such remarks are not considered as real proofs of actual change or newness. Nevertheless, the language awareness of non-linguist speakers does express something else, which may be considered regular. Indeed, the collection of metalinguistic remarks may be described as evidence showing the perception by the speakers of a close connection between public practice and behavior on the one hand, and the evolution of language in public discourse on the other. These remarks exhibit a form of attention to the poetic function of language as well as an acute perception of its performative value.

Agnès STEUCKARDT, « Néologie et sentiment de la langue française au xviii^e siècle »

Résumé

Un début de siècle entravé par l'idée que la langue française a atteint son point de perfection, une fin de siècle dynamisée par la croyance au progrès dans et par la langue : à l'égard des mots nouveaux, le xviii^e siècle semble passer d'un extrême à l'autre. Il faut cependant nuancer cette description : pour qualifier la langue française, le mot de *perfection* est récurrent au début du siècle, mais celui d'*indigence* se rencontre aussi, chez les philosophes, les traducteurs, les poètes ; et à la fin du siècle, la protestation contre les néologismes n'est pas l'apanage des contre-révolutionnaires. Si, au cours du siècle, la fabrique des mots nouveaux a levé ses quotas, elle reste sous le contrôle

de ce qu'on appelle alors l'« analogie de la langue » : on ne crée rien qui ne soit conforme à des patrons existants. Ces patrons, l'activité néologique du XVIII^e siècle a appris à mieux les identifier : au début du XIX^e siècle, ils font l'objet de premières descriptions systématiques ; mais elle a accoutumé aussi à les percevoir par un chemin moins strictement rationnel, que l'on commence à appeler le « sentiment de la langue ».

Abstract

A beginning of century hampered by the idea that the French language reached its point of perfection, an end of century energized by the belief in progress in and by the language: with regard to the new words, the 18th century seems to pass from an extreme to the other. However, this description should be moderated: to qualify the French language, the word of *perfection* is recurring at the beginning of the century, but poverty is also found, in the philosophers, the translators, the poets; and at the end of the century, the protest against the neologisms is not the prerogative of the counter-revolutionaries. If, during the century, the factory of the new words removed its quotas, it remains under the control of what is called the “analogy of the language”: nothing is created that is not in conformity with existing patterns. These patterns, the neological activity of the 18th century taught to better recognize them: at the beginning of the 19th century, they are the subject of the first systematic descriptions; but it accustomed also to perceive them by a way less strictly rational, that is beginning to be called the “feeling of the language”.

Odile LECLERCQ, « Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au XVII^e siècle »

Résumé

La question du vieillissement des mots, très présente dans les discours sur le lexique au XVII^e siècle, fait écho à la décision qui est prise par l'Académie française, dès ses débuts, de régler

la langue dans la contemporanéité de ses usages. Ce choix de la synchronie, qui caractérise le *Dictionnaire de l'Académie*, justifie que l'on s'en remette, pour juger des mots et des phrases, aux « sentiments » de la Compagnie (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694, préface). Le recours au sentiment est notamment lisible dans les formules métalinguistiques utilisées par le dictionnaire pour représenter la variation diachronique. Les marques telles « vieux », « vieillit » ou « commence à vieillir », qui attestent paradoxalement que les mots qui n'appartiennent pas à l'usage présent peuvent avoir leur place dans la nomenclature, expriment la perception d'un changement en train de se produire. À quoi peuvent correspondre ces trois notations subjectives ? Cet article vise à proposer quelques éléments de réponse en mettant en rapport leur emploi, d'une part, avec l'évolution de la fréquence, dans le corpus Frantext, des mots qu'elles stigmatisent, d'autre part, avec les autres types de jugements normatifs qui affectent ces mots au cours du siècle. Il interroge également, sur la base du constat qu'une partie des mots auxquels l'Académie applique un indice de vieillissement « disparaissent », puis « ressurgissent » dans Frantext à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'influence de la norme lexicale sur un certain type de langue écrite.

Abstract

The issue of words ageing, very present in the speeches on lexicon in the seventeenth century, echoes the decision made by the French Academy since its inception, to regulate language in the contemporaneity of its usages. This choice of synchrony, characteristic of the *Dictionnaire de l'Académie*, is an argument which authorizes to judge words and phrases according to the “feelings” of the *Compagnie* (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694, preface). The appeal to such feeling is readable, in particular, in metalinguistic terms used by the dictionary to represent the diachronic variation. The expressions such as “vieux”, “vieillit”, “commence à vieillir”, paradoxically demonstrating that words which doesn't belong to present usage can be taken into account in the nomenclature, express the perception of a

change in progress. What correspond to these three subjective expressions? This article aims to put forward some answers by studying, on the one hand, the change in frequency, in Frantext corpus, of the words which are stigmatized by the dictionary and, on the other hand, the other normative judgments passed on these words over the course of the century. It also addresses the issue of an influence of lexical norm on a certain type of written language, observing that some words, which are seen as ageing words by the Academy, “disappear” and “reappear” in Frantext from the eighteenth century.

Bernard COMBETTES, « Réanalyse et discursivité »

Résumé

Le but de cet article est d'essayer d'élargir l'application de la notion de réanalyse au domaine discursif. Pour cela, on observe tout d'abord la question de l'évolution de l'ordre des constituants en français, en mettant en relation les constructions syntaxiques et la structure informationnelle. On étudie ensuite la formation des prédications secondes, utilisées comme constructions détachées, la réanalyse concernant les valeurs discursives de certaines régularités syntaxiques. On montre qu'il est possible de retrouver, dans les deux cas, les principales caractéristiques de la réanalyse ; on souligne par ailleurs l'importance de l'analogie et des schémas d'évolution tracés par les grandes tendances du changement.

Abstract

The purpose of this article is to try to widen the application of the notion of linguistic reanalysis in the discursive domain. For that purpose, we observe first of all the question of the evolution of the order of syntactical units in French, putting in relation syntactical constructions and informative structure. We study then the formation of secondary predicates, used as detached constructions, the reanalysis concerning the discursive values of some syntactical regularities. We show that it is possible to

find, in both cases, the main characteristics of the reanalysis; we underline besides the importance of analogy and the frames of evolution drawn by the big tendencies of the change.

Aurelio PRINCIPATO, « Le sujet dont on parle »

Résumé

L'article porte sur différentes manières de percevoir le pronom impersonnel dans le sentiment des grammairiens et des locuteurs. Les grammaires françaises attribuent traditionnellement un rôle considérable au Sujet pronominal, malgré quelques problèmes dans l'analyse des énoncés, ainsi que le montre la comparaison avec le classement d'énoncés équivalents dans une langue *pro-drop* comme l'italien. On peut revenir dans cette optique sur le cas de la séquence *ce sont*, où l'on observe normalement le désaccord en nombre des deux éléments. Il faut rappeler d'abord l'évolution du pronom démonstratif *ce* : comme en ancien français il était tonique, il pouvait se trouver en tête de phrase même si employé comme attribut. Après l'avènement de l'ordre syntaxique SVA, la séquence *ce+V+S* a pu survivre mais à la condition de réinterpréter l'ancien attribut comme un Sujet. Les grammairiens du 17^e siècle ont pu ainsi approuver la séquence *ce sont* et Vaugelas s'en servir d'exemple pour argumenter en faveur de l'usage, même quand il s'oppose à la logique grammaticale. Plus récemment, l'expansion de *ça* comme Sujet passepartout se justifie moins par des besoins d'ordre référentiel ou grammatical que par la nécessité d'un nouveau pronom tonique qui remplace l'ancien pour des raisons expressives ou pragmatiques.

Abstract

This paper addresses the various ways French speakers and grammarians perceive the impersonal pronoun and its use in a non *pro-drop* language such as French. Traditionally, French grammars assign considerable weight to the pronominal Subject, which causes problems in the analysis of clauses

containing this Subject, as highlighted by comparison with the analysis of equivalent clauses, for instance, in Italian. On the basis of this consideration, it is also possible to profitably review the evolution of the demonstrative pronoun *ce sont*, where the lack of number concordance between two elements is generally observed. For this, the evolution of the demonstrative pronoun *ce* must be recalled: since in Old French this form was tonic, it was employed as a predicate and often placed as sentence head. After the advent of the modern syntactic order SVP, the sequence *ce* + V + S could survive only by reinterpreting the ancient predicate as Subject, and this is the way by which 17th-century grammarians could approve the sequence *ce sont* and Vaugelas's *Remarks* adduced it as an example of the argument for preferring use over reason. More recently, the expansion of *ça* as *passé-partout* Subject has been determined not as much by reference or grammatical requirements, but rather by the need for a new tonic pronoun to replace the old one for expressive or pragmatic purposes.

Claire BADIOU-MONFERRAN, « “Plus d’amour, partant plus de joie” (La Fontaine, *Fables*, VII,1) : *Partant* à l’épreuve du “raisonnement linguistique” et du “sentiment de la langue” »

Résumé

L’histoire récente (xvi^e-xxi^e siècles) du connecteur consécutif *partant* s’apparente à l’histoire d’un conflit entre l’usage du morphème en question (rémanent) et le discours sur son usage (qui depuis l’âge classique perçoit *partant* comme résiduel et obsoléscent). Pour autant, cette histoire illustre la fécondité d’une approche hybride de la diachronie, qui considère que les catégories de l’histoire “interne” et de l’histoire “externe” ne sont pas étanches, et qui interroge les liens entre les usages et les discours sur l’usage en termes de défis, d’implication et d’emprunts.

Abstract

Recent history (xvi-xxi centuries) of the French consecutive connector *partant* is similar to the story of a conflict between the use of the morpheme in question (persistent) and the discourse on this use (which since the Early Modern Period gives the marker in question as obsolete). However, this story shows the fertility of an hybrid approach to diachrony, which says that the categories of “internal” history and “external” history are not waterproof, and which questions the links between uses and discourse on the use in terms of challenges, involvement and borrowings.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne),
Directeur de la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne),
Secrétaire de rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation Gilles Siouffi	7
Quelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire? Points de vue de deux linguistes du début du xx ^e siècle Bruno Courbon	27
Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et « air du temps » Michelle Lecolle	59
Néologie et sentiment de la langue française au xviii ^e siècle Agnès Steuckardt	81
Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au xvii ^e siècle Odile Leclercq	107
Réanalyse et discursivité Bernard Combettes	131
Le sujet dont on parle (notes sur les rôles accordés au pronom impersonnel) Aurelio Principato	153
« Plus d’amour, partant plus de joie » (La Fontaine, <i>Fables</i> , VII, 1) : <i>Partant</i> à l’épreuve du « raisonnement linguistique » et du « sentiment de la langue » Claire Badiou-Monferran	173
Résumés	197

